

Des «simplificateurs» de politique trouvent toujours des solutions faciles, solutions qui souvent n'ont pas été mises en pratique. Il est facile de critiquer ceux qui sont sur la ligne de front en tournant en ridicule certaines de leurs devises, comme celle de la «société juste». Lorsque le parti libéral, à la suite de son chef, a exprimé sa devise, son idéal, par cette expression de «société juste», nous savions tous, de même que notre chef, que cette «société juste» ne pouvait être réalisée par un seul homme ou par un petit groupe d'hommes. Cela nécessite l'aide de tous les Canadiens, de tous les gouvernements. Il faut tirer la barque de l'État dans la même direction.

Cependant, il ne faut pas être naïf au point de croire que la société idéalement juste sera réalisée aujourd'hui ou demain. Comme nous tendons vers la «société juste», il ne faut pas démolir, mais tendre de plus en plus vers cet idéal.

• (9.30 p.m.)

Il faudrait, à mon sens, s'efforcer d'établir des données authentiques sur le problème de la pauvreté. Il y a des pauvres chez les jeunes, les malades, les infirmes et les vieillards. Il y a les pauvres qui habitent des régions défavorisées, surtout certaines régions rurales. Il y a des pauvres qui ne le sont que temporairement, à cause de maladies ou d'accidents. Il y a aussi les pauvres qui sont dans un état de dépendance chronique, et ceux des villes, qui ont leurs caractéristiques propres.

S'il semble y avoir de plus en plus de pauvres dans notre société, c'est probablement à cause de l'évolution technologique qui, à mon sens, progresse à une allure fantastique.

Je me rappelle l'exemple que l'honorable député de Témiscamingue citait tantôt, et je suis de son avis, car je rencontre aussi de tels gens dans ma circonscription. Je ne comprends pas qu'actuellement, un mari de plus de 65 ans ne touche qu'une allocation de \$135 par mois, alors que son épouse, parce qu'elle n'a pas encore 65 ans, ni 60 ans, ne touche rien. Il y a quelques mois, peut-être touchait-elle \$50 ou \$60, mais à cause de nouvelles lois provinciales, elle ne reçoit plus rien. Au fait, les deux ne reçoivent que \$135, ce qui, à mon sens, est absolument insuffisant pour leur permettre de vivre convenablement.

Il existe aussi les prestations d'assurance-chômage pour certains employés provinciaux, comme, par exemple, les employés provinciaux de la voirie. Il y a quelque temps du moins, ils ne pouvaient pas profiter des mesures d'assurance-chômage.

Même parmi les pauvres, on se plaint parfois d'irrégularités. Nous pouvons présumer que cela arrive, mais nous ne saurions en faire la preuve. Il faudrait trouver un moyen d'éliminer ces irrégularités. Des gens de bonne foi viennent nous dire que des citoyens touchent certains chèques d'assistance sociale et pourraient, semble-t-il, vivre sans cette assistance, tandis que leurs voisins, qui ont du mal à joindre les deux bouts, ne peuvent profiter des mêmes avantages.

J'ai lu le rapport du comité du Sénat sur la pauvreté, dont je parlais tout à l'heure. Nous comprenons à peine les causes profondes de la pauvreté et ses effets destructifs sur l'ensemble de la communauté.

Plusieurs députés ont proposé des solutions tout à l'heure. Le gouvernement libéral en a appliqué plusieurs dans le passé, notamment depuis 1968. L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a l'intention de continuer à avoir recours à de telles mesu-

[M. LeBlanc (Rimouski).]

res, mais il faut compter avec le temps ou avec certaines possibilités physiques et financières.

Même si l'on se fonde sur les témoignages de certains de nos commettants, on constate qu'ils désirent travailler. Il faudrait trouver des mesures visant à faire produire les gens, à les faire travailler comme ils le désirent. Même si les programmes à long terme semblent être les plus sages, il faudrait peut-être tendre à établir des programmes progressifs, qui seraient appliqués par des gens qui ont beaucoup de compétence et d'expérience.

Comme le proposent plusieurs, entre autres les membres du comité spécial du Sénat sur la pauvreté, il faut «tendre à un revenu annuel garanti», ce qui ne semblerait pas facile à établir du jour au lendemain, quoi qu'en disent certains.

Et cette solution, comme certains le suggèrent, pourrait facilement être appliquée grâce à la méthode de l'impôt négatif, doublée d'une incitation au travail, comme beaucoup de Canadiens le désirent. Le gouvernement fédéral, formé par le parti libéral, tend à réaliser le plus rapidement possible ces objectifs.

Ensemble, avec l'aide du gouvernement fédéral et de tous les gouvernements du Canada, et aussi, si c'est possible, avec celle de tous ceux qui sont touchés par la pauvreté, il faudrait essayer de trouver un système visant à faire participer les pauvres à la prise des décisions politiques, afin de faire disparaître un jour la pauvreté.

Je m'unis à ceux qui ont confiance dans le gouvernement actuel, qui peuvent féliciter le gouvernement des gestes qu'il a posés et des réalisations dont il a été l'auteur, particulièrement depuis 1968. Nous avons bon espoir que le gouvernement continuera à agir et à considérer le problème tel qu'il est, dans le but d'étudier les meilleures solutions et de les appliquer.

[Traduction]

**M. John Lundrigan (Gander-Willington):** Monsieur l'Orateur, à 9h40 ce soir, j'ai le grand honneur d'être le porte-parole de l'opposition officielle, en ce qui concerne ce grave problème de la pauvreté. J'ai écouté les orateurs des quatre partis. Il y a eu beaucoup de bruit et d'exaltation, mais tout cela signifie bien peu de choses, pour ne pas dire plus.

Je partage ce soir en quelque sorte la frustration de tous ces gens dont il est question ici, les chômeurs, les pauvres, les désemparés de tout le pays. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) était parmi nous, cet après-midi. Ce soir, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) passera quelques moments avec nous. Il ne s'est pas montré cet après-midi ni surtout au début du débat. Quant au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) ou son suppléant, ni l'un ni l'autre n'a fait son apparition à la Chambre.

**L'hon. M. Munro:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

**M. Lundrigan:** Je sais que le ministre est au Japon. Je veux parler de son suppléant.

**L'hon. M. Munro:** Le député voudrait-il expliquer ses remarques au sujet de ma présence à la Chambre cet après-midi? Voulait-il dire par là que je n'étais à la Chambre qu'au début du débat?

**M. Lundrigan:** Je n'ai pas vu le ministre de tout le débat et je suis ici depuis le début. Je n'ai vu ni le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, ni le ministre sup-